



M^e Nénon

francs 177.84
cent de la taxe 6.60
total 184.44

2.46.28

Prix: 6.60

Le Commissaire du Tribunal
de première instance de l'arrondissement de
Villefranche, Rhône, certifie que les frais faits
par M^e Nénon pour le lot
Planchat, maître maçon demeurant à
Laigues, pour arriver à la vente sur
licitation des immeubles dépendant de la
Succession Pierre Planchat, ordonnée par
jugement de ce Tribunal du quatorze janvier
mil huit cent soixante dix; ont été faits
à la somme de cent soixante dix sept
francs quatrevingt cinq centimes, par
ordonnance de Monsieur Procureur juge
en date de ce jour, laquelle a été enregistrée
avec les présentes.

Fait à Villefranche, le quatre mars
mil huit cent soixante dix.



Procureur

Enregistré à Villefranche
le Quatre Mars 1871 N^o 82. Recu
deux francs quarante six centimes au Officié 13 Ca
Chambard

